

### Section 3.—Programmes de restauration des gouvernements provinciaux

Les neuf provinces ont créé des organismes préparatoires et d'enquête et sont à dresser les programmes relatifs à des problèmes déterminés, de façon à coordonner l'effort provincial et collaborer avec les organismes fédéraux.

Elles ont formulé des projets pour l'emploi des anciens soldats après la guerre et pour l'utilisation des ressources naturelles des provinces.

Les résumés suivants donnent les principales directions dans lesquelles l'effort provincial s'est orienté jusqu'au 31 mars 1944.

**Ile du Prince-Edouard.**—Un Comité de la restauration a été formé en mai 1943 sous la présidence du Premier Ministre. Il se compose de représentants du gouvernement, d'anciens soldats et des intérêts privés. Il est chargé d'étudier les problèmes de la restauration dans la province. Des projets ont été examinés et des plans sont formulés qui comprennent l'électrification rurale et l'amélioration des moyens de transport.

Une loi du gouvernement provincial, adoptée au cours de la session de 1944, pourvoit à l'établissement d'un Ministère de la Restauration. Le but auquel visera ce nouveau ministère, une fois établi, sera d'encourager et de coordonner les projets de développement provincial et d'emploi d'après-guerre.

**Nouvelle-Ecosse.\***—Le 12 mai 1943, le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a institué une Commission royale du développement et du rétablissement provinciaux. Antérieurement, un Comité du Cabinet sur le rétablissement avait été créé par ordre en conseil en juin 1942, et le Conseil économique de la Nouvelle-Ecosse a consacré beaucoup de son temps aux problèmes économiques en faisant une exploration régionale complète des ressources de la province. Les résultats de cette entreprise ont été publiés dans six rapports annuels du Conseil économique (de 1936 à 1941 inclusivement).

Les attributions de la Commission royale sont de faire des enquêtes et de préparer un rapport sur "des mesures pour aider au rétablissement des soldats licenciés des armées, des personnes congédiées des industries de guerre et de toutes les autres personnes qui pourraient être en quête d'emploi; et d'étudier en général les possibilités d'un développement économique en vue de l'expansion industrielle et des marchés et, partant, de l'augmentation de l'emploi". Elle est à préparer des rapports sur l'agriculture, les pêcheries, l'industrie, les forêts, l'énergie électrique, les mines, les chemins et travaux publics, l'enseignement, les services sociaux, etc.

**Nouveau-Brunswick.†**—Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a établi par ordre en conseil, le 7 janvier 1943, un Comité de la restauration. Le but de ce comité tel que défini dans ses attributions est "d'encourager et développer, de concert avec les corps et les groupes de la province . . . une étude plus approfondie . . . des problèmes de l'après-guerre et des divers aspects du rétablissement et de la restauration en tant qu'ils affectent les intérêts de la population du Nouveau-Brunswick . . . , de coordonner ces études et recherches et, autant que possible, coordonner ces recherches avec le travail du Comité fédéral".

\* Pour le mémoire présenté par le Premier Ministre A. S. MacMillan au Comité spécial de la Chambre des Communes sur la restauration et le rétablissement, voir Document parlementaire n° 35, 2 décembre 1943, pp. 1032-1041.

† Pour le mémoire présenté par le Premier Ministre J. B. McNair, C.R., et l'exposé intérimaire du Dr N. A. M. Mackenzie, président du Comité de la restauration du Nouveau-Brunswick, au Comité spécial de la Chambre des Communes sur la restauration et le rétablissement, voir le Document parlementaire n° 35, 2 décembre 1943, pp. 1070-1088.